



## Déclaration préalable de la CFDT-VNF au CSA Central du 22 mai 2025

Monsieur le Président,  
Cher(e)s Collègues,

De nombreux points à l'ordre du jour de ce CSA Central étaient initialement inscrits à celui du 24 avril. Aussi, sans reprendre le contenu de notre déclaration précédente, nous souhaitons tout de même rappeler à la direction quelques points restés sans réponse, à savoir :

### Sur la consultation portant sur le plan de formation 2025 :

- Notre étonnement quant à la **baisse significative du budget de formation, à hauteur de 14 %**, ce qui est en contradiction avec les besoins croissants liés à la transformation de VNF et de ses métiers. Avez-vous une explication ?
- Concernant l'école du management, comme vous vous y étiez engagés au Conseil d'administration, nous aurions souhaité une présentation plus détaillée de la formation dispensée, notamment ce qui relèvera ou non du socle obligatoire ? La question ayant été posée il y a un mois, pouvez-vous nous communiquer la date du CSA prévu à ce sujet et, a minima aujourd'hui, la cible de cette formation obligatoire ?
- Nous vous avions interrogé sur la méthode et le contenu du processus de formation pour évoluer de l'exploitation vers la maintenance. Qu'en est-il ?

### Sur la reconnaissance et la valorisation du compagnonnage :

- L'année 2025 est une année d'expérimentation préalable à une généralisation du dispositif, nous vous avions interrogé sur le fait qu'à l'issue de cette expérimentation s'il devait y avoir des adaptations, la valorisation du compagnonnage ne pourrait aucunement être remise en question. Le confirmez-vous ?

### Sur les modifications des Lignes Directrices de Gestion (LDG) liées à la mobilité à VNF :

Nous avions exprimé notre préférence pour bénéficier d'un premier point d'information et d'échanges sur les modifications préalablement à une consultation en donnant quelques exemples justifiant cette demande. Avez-vous considéré cette question avant de reporter ce point encore une fois directement en consultation ?

### Sur les commandes de vêtements de travail :

Nous vous avions alerté sur les délais contraints et vous aviez indiqué que les éléments de calendrier seraient précisés dans la note d'envoi. Pouvez-vous nous dire où cela en est ?

### En conclusion :

De manière générale sur l'ensemble des points évoqués plus en détail dans notre déclaration préalable du 24 avril, nous aurions souhaité recevoir, pour cette nouvelle séance, des compléments aux documents initialement transmis par la direction plutôt qu'une simple reconduction en l'état de l'ordre du jour. **Faute de cela, nous espérons obtenir ce jour des réponses aux questions déjà posées et pour lesquelles vous avez eu le temps de réfléchir.**

Merci pour votre attention et les réponses que vous voudrez bien nous apporter.

**Les représentants CFDT-VNF au CSA Central**